



Rapport D'Orientation Budgétaire 2022

Port du Niel



SOMMAIRE

Préambule	page 2
1. Contexte	page 3
2. Les orientations budgétaires	page 3
2.1 Recettes d'exploitation	page 3
2.2 Dépenses d'exploitation	page 4
2.3 Les projets	page 4
3. Tableau de synthèse du projet de budget primitif	page 5

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

1. Contexte : Assurer la continuité du service dans un contexte de reprise de concession

La projection budgétaire est un exercice particulier dans le contexte difficile de l'enchaînement des restrictions liées aux conditions sanitaires et de l'imprévisibilité de l'action des usagers, clients portuaires et plaisanciers. Elle l'est d'autant plus qu'il s'agit du premier exercice budgétaire sous la gestion directe de la Ville d'Hyères après plus de 30 ans de gestion déléguée.

Un ajustement de ces projections sera probablement nécessaire dans le courant de l'année en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

Des Lignes thématiques stratégiques sont proposées et sont déclinées en sous partie détaillée ci-après et alimenteront la Prospective Prévisionnelle d'Investissement (PPI) qui sera mise en place en 2022.

Les priorités d'investissement 2022 seront :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : diagnostic des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

Les priorités d'exploitation 2022 seront :

- Le maintien de la stabilité des tarifs
- La sécurisation portuaire

C'est donc dans ce contexte que les orientations budgétaires 2022 se définissent, faisant l'objet d'une juste mesure pour mener à bien nos missions et la réalisation des projets d'équipement attendus par les usagers.

2. Les orientations budgétaires

Pour cette première année d'exploitation par la ville d'Hyères, les recettes se veulent prudentes et les dépenses ajustées aux engagements en cours et au mode de fonctionnement des autres ports.

2.1 Recettes d'exploitation

L'estimation des recettes pour 2022 est de 214 K€ dont plus de 85% proviennent des droits de quai à tarif et mode de calcul constant. Le produit des AOT est évalué à 17 K€.

Le résultat issu de la gestion 2021 sera intégré au budget après la clôture des comptes par la CCI. Un budget supplémentaire sera présenté au Conseil Municipal d'ici la fin de l'année.

2.2 Les dépenses d'exploitation

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints d'une manière générale, à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale.

Ainsi, les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 145 K€. Elles sont complétées par les dotations aux amortissements de 65 K€.

- Les charges générales

Ces charges représentent 45 % des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 65 K€ dont les plus importantes sont le diagnostic et la réparation des mouillages (15 K€) et les charges fiscales, hors impôt sur les bénéfices, pour 25 K€.

Les autres charges sont des dépenses courantes d'entretien du port, téléphonie, fluides, assurances, formations...

- Les charges de personnel

L'inscription au budget primitif 2022 représentera 63 K€. Cette prévision tient compte de la rémunération du ½ ETP et de l'emploi saisonnier durant 4 mois (40 K€) ainsi que de la refacturation du personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre (22 K€).

- Les autres charges

Dans l'attente du résultat de l'année 2021, une enveloppe de 8 K€ est affecté au versement des acomptes dus au titre de l'impôt sur les bénéfices.

2.3 Les projets

La somme de 69 K€ sera portée au titre de l'équipement et sera consacrée principalement à :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Diagnostic des infrastructures
- La gestion du plan d'eau
- La modernisation des services

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de la sécurité portuaire : Diagnostic des infrastructures		34 000
	Provision pour travaux	
	Etablissement d'un plan des réseaux	
	Isolation du garage	
	Installation de mâts d'éclairage	
Gestion du plan d'eau		30 407
	Remplacement des mouillages	
Modernisation des services		4 800
	Photocopieur	
	Licence logiciel de gestion des plans d'eau	
	Divers	
TOTAL GENERAL		69 207

4. Annexe

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION			
	BP 2022		BP 2022
TOTAL DES DEPENSES	214 100	TOTAL DES RECETTES	214 100
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 453	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	197 200
012 - CHARGES DE PERSONNEL	63 135	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 900
022 - DEPENSES IMPREVUES	8 000,00		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	5		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	300		
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	8 000		
AUTOFINANCEMENT	69 207		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	65 000	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	0
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 207		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
TOTAL DES DEPENSES	76 707	TOTAL DES RECETTES	76 707
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	0	AUTOFINANCEMENT	69 207
		042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	65 000
		023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	4 207
16 - CAUTIONS	7 500	16 - CAUTIONS	7 500
EQUIPEMENT	69 207		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 500		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 707		